

INTERNATIONAL

2025

CODE DE CONDUITE





Veuillez lire ce Code de conduite attentivement et l'intégrer à vos activités quotidiennes.
 JUIN 2024

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	2	Conflits d'intérêts	24
Valeurs de base de International	3	Interdiction de délit d'initié	25
Éléments de base en matière d'intégrité et de conformité	4	Interdiction en matière de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme	26-27
NOUS SOMMES IMPLIQUÉS PERSONNELLEMENT	6	Concurrence loyale et libre	28
Leadership éthique	7	Comptabilité et rapports financiers	29
Droits de la personne	8	Contrôle des exportations	30
Diversité, égalité des chances et égalité de traitement	9	NOUS COMPORTONS EN BONS CITOYENS	
Exprimez-vous!	10	Communications et marketing	31
Consommation d'alcool et de drogues	11	Lobbying politique	32
Prévention de la violence au travail	12	Lois, réglementations et enquêtes gouvernementales	33
Représentation des employés	13	Taxes et douanes	34
NOUS SOMMES DES COLLÈGUES DE CONFIANCE	14	Protection des données	35
Santé et sécurité au travail	15	Sécurité relative aux technologies de l'information	36
Gestion des actifs de l'entreprise	16	Sécurité et conformité des produits	37
Sécurité et protection des informations, du savoir-faire et de la propriété intellectuelle	17	Protection de l'environnement	
NOUS SOMMES DES PARTENAIRES RESPONSABLES	18	Principes directeurs sur l'intelligence artificielle (IA) de confiance	38
Interdiction concernant la corruption	19	Soutien	39
Avantages	20	Prévention des mauvais agissements, points de contact et système de dénonciation	40-41
Dons, parrainage et charité	21	Auto-évaluation pour orienter sa prise de décision	42
Relations avec les fonctionnaires	22		
Partenaires commerciaux, approvisionnement et ventes	23		

CHEZ INTERNATIONAL, NOUS VISIONS L'EXCELLENCE DANS TOUS LES ASPECTS DE NOTRE ORGANISATION

Chers collègues et chères collègues,

Chez International, nous visons l'excellence dans tous les aspects de notre organisation. Nous sommes responsables du développement, de la croissance et du succès de notre entreprise. Nous souhaitons aussi avoir un effet positif sur les communautés dans lesquelles nous vivons et dans lesquelles nous opérons, en plus d'établir des relations durables avec nos clients, nos fournisseurs, nos partenaires et nos concessionnaires. Pour concrétiser notre vision qui est d'accélérer les effets de la mobilité durable, il est de notre devoir de nous assurer d'agir de manière éthique et de rester fidèles aux principes qui font partie intégrante de notre entreprise.

Notre objectif est d'établir et de maintenir une culture dans laquelle l'intégrité et l'honnêteté sont à la base de toutes nos décisions et de toutes nos actions. Nous sommes tous résolus à avoir un effet positif sur notre monde et sur le futur de notre industrie, et ceci commence par la grande fierté que nous tirons de la qualité de nos produits, de nos solutions, de nos opérations, de nos décisions et de nos procédures.

Chaque employé, peu importe le poste et le service, doit agir de manière responsable pour représenter International. C'est pourquoi nous vous demandons de vous familiariser avec le code de conduite. Le code de conduite nous aide à nous acquitter de nos responsabilités, notamment en indiquant les manières d'agir avec intégrité, de gérer les risques de façon transparente et de nous conformer aux règlements dans diverses situations de travail. Veuillez vous référer à ce document pour orienter vos opérations quotidiennes.

L'équipe des cadres supérieurs de International et les membres du conseil d'administration se joignent avec enthousiasme à tous les employés pour accélérer les effets de la mobilité durable en utilisant ce code de conduite comme un guide vers notre futur.

NOS VALEURS DE BASE



IMPORTANT ACCORDÉE AU CLIENT

Nos clients actuels et potentiels sont le point de départ de toutes nos actions. En particulier, la compréhension des besoins de nos clients finaux détermine la valeur que nous ajoutons à nos processus.



RESPECT

Nous respectons chaque personne. Tout le monde peut contribuer, a le droit et a l'obligation d'être entendu et a le potentiel de se développer et d'apprendre au fil du temps. Le respect est à la base de tous nos processus, de nos améliorations et de la création de valeur.



ESPRIT D'ÉQUIPE

Nous travaillons en équipe afin d'atteindre un objectif commun. Une équipe peut se présenter sous diverses formes, des petits groupes de collègues aux marques, jusqu'au groupe TRATON en entier, sans oublier les partenaires. Nous travaillons ensemble de manière transparente. De plus, nous faisons preuve du même esprit d'équipe, peu importe l'équipe.



RESPONSABILITÉ

Nous reconnaissons que le groupe TRATON fait partie d'une grande communauté. Nous agissons toujours avec intégrité, en prenant soin de considérer la sphère des responsabilités immédiates et en considérant les répercussions à long terme de nos actions. Nous assurons notre responsabilité en tant que groupe, et en tant que personne, envers la durabilité, le développement social et l'environnement où nous œuvrons.



ÉLIMINATION DES PERTES

Nous travaillons incessamment à supprimer les actions et les activités qui n'ont pas de valeur pour nos clients finaux, et dont personne n'accepte le coût. Ce type de gaspillage peut se présenter sous diverses formes : surproduction, surtraitement, sous-traitement, attente, manque de collaboration, manque d'exploitation du potentiel humain, parti pris, etc.

Tout ce qui ajoute des coûts inutiles à un processus est du gaspillage, et tout type de gaspillage est un manque de respect envers les personnes qui travaillent dans le cadre de nos processus. Ainsi, nous cherchons incessamment à réduire les coûts inutiles en éliminant les pertes.

NOUS SOMMES UNIFIÉS

Le code de conduite de International, NOTRE CODE, représente la base éthique et les valeurs qui nous guident à agir avec intégrité et conformément aux règles de notre entreprise. Il est le guide contractuel de tous les employés de International, peu importe leur fonction, et ce, partout sur la planète.

Ensemble, nous partageons la responsabilité de la culture de notre milieu de travail, ainsi que l'impact de International sur l'environnement et la société dans son ensemble. Nos relations avec nos collègues, ainsi qu'avec toute personne, sont respectueuses, justes et équitables. Nous prenons position, nous sommes loyaux et courageux et nous défendons nos valeurs et nos principes, quel que soit le moment, le contexte économique ou la pression sociale.

Nous sommes fermement convaincus qu'il est essentiel pour chacun d'entre nous, que nous soyons employé, membre de la direction ou gestionnaire, d'agir de manière honnête et de favoriser la confiance envers notre entreprise, nos produits et nos innovations. C'est pourquoi les décisions que nous rendons, peu importe notre domaine de spécialité et notre rôle, doivent être alignées à nos valeurs de base et conformes à toutes les lois et réglementations nationales et internationales, ainsi qu'à tous nos engagements internes.

Cela s'applique également à l'évolution continue de notre entreprise, à nos choix, à notre approvisionnement, à notre développement et à notre utilisation des technologies novatrices. Notre code de conduite permet aussi de concrétiser la manière dont nous offrons de la valeur à nos clients, au moyen de nos produits, de nos services et de nos collaborations. La transparence est importante pour nous, et notre approche vis-à-vis des technologies innovantes permet d'assurer la sécurité et le respect des droits des utilisateurs.

Nous ne tolérons aucune violation du code de conduite. Toute personne qui contrevient à nos règles devra s'attendre à en subir les conséquences. Pour démontrer notre appui à l'adhérence à notre code de conduite, nous devons solliciter des conseils et des astuces. De la sorte, ensemble, nous pourrions protéger notre entreprise, ses valeurs et sa réputation.

Nous sommes tous personnellement responsables de respecter le code de conduite de International. Il incombe à chacun d'entre nous de nous familiariser avec les principes du code de conduite et de les intégrer à nos prises de décision au quotidien. Ceci vise à faire progresser l'entreprise, à protéger les gens et l'environnement et à soutenir les générations à venir.



NOUS SOMMES IMPLIQUÉS PERSONNELLEMENT

Nous nous approprions les valeurs de base, les principes et les règles de l'entreprise afin de favoriser des interactions de confiance, sincères et justes avec chacun. Nous sommes tous des modèles de rôle.

LEADERSHIP ÉTHIQUE

NOUS DIRIGEONS EN FONCTION DE NOS VALEURS

PRINCIPES D'ENTREPRISE

Nous nous approprions les valeurs de base, les principes et les règles de l'entreprise. Nous nous démontrons responsables envers notre perfectionnement personnel et la croissance de l'entreprise. Enfin, nous dirigeons par l'exemple. Nous réalisons nos fonctions et nos activités de gestion de manière appropriée, juste et responsable.

Cela s'applique aussi à nos relations personnelles en milieu de travail. Nos décisions sont guidées par notre intégrité et notre bon jugement. De plus, nous visons les meilleurs intérêts de l'entreprise, des employés, des partenaires commerciaux et des intervenants. Nous accordons notre confiance et participons aux changements dans l'entreprise en menant un leadership basé sur nos valeurs.

MA CONTRIBUTION

Je suis conscient que je dois être un modèle de rôle, à la fois au sein de l'entreprise et dans un contexte plus large. Ma conduite et mes actions sont guidées par mon intégrité et mes responsabilités et basées sur le code de conduite, les valeurs de base, les principes et les règles de l'entreprise. Je fais la promotion de bonnes interactions interpersonnelles, dans un esprit de confiance, d'honnêteté et de justice et je suis ouvert aux différences de point de vue.

EXEMPLE

Pour respecter les échéanciers d'un projet, votre équipe devra sauter une étape dans le processus. On vous assure que cette étape n'est pas nécessaire.

i Vous soulignez que les processus doivent être respectés, peu importe la pression. Ensemble, vous tentez d'établir une solution qui vous permettra de répondre aux exigences, ainsi qu'à vos valeurs. Vous entreprenez de réviser le processus en collaboration avec chaque personne impliquée et, là où c'est possible, vous tentez de simplifier les choses. Vous vous engagez, à titre de gestionnaire et en tant que membre de l'équipe.

NOUS RESPECTONS LES DROITS DE LA PERSONNE

PRINCIPES D'ENTREPRISE

Le respect des droits de la personne est de la plus haute importance. Nous sommes convaincus qu'une activité économique durable n'est possible que lorsque nous agissons de manière éthique et intègre. Nous sommes pleinement engagés envers nos responsabilités concernant les droits de la personne. La Déclaration universelle des droits de l'homme adoptée par l'Organisation des Nations Unies indique tout ce qui est requis et attendu de la communauté internationale pour le respect de tels droits.

Ces principes sont également appuyés par les lois fédérales, étatiques et locales applicables des États-Unis relatives aux droits de la personne et aux libertés. Nos activités reposent sur les principes directeurs des Nations Unies en ce qui a trait aux droits de la personne dans un contexte commercial, et cela doit être la pierre angulaire de nos actions.

Nous respectons et suivons les règlements applicables afin de protéger les droits de la personne, qui sont une exigence générale et fondamentale partout dans le monde. Nous refusons catégoriquement tout recours au travail des enfants, au travail forcé ou obligatoire et à toutes les formes d'esclavage moderne et de traite de personnes.

Nous refusons également toute implication dans les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité, les génocides ainsi que les autres violations des lois internationales ayant trait aux humains. Ceci s'applique à la conduite de notre entreprise, de notre personnel et de nos partenaires commerciaux.

MA CONTRIBUTION

À titre de principe fondamental, je contribue au respect des droits de la personne. Je me familiarise avec l'Énoncé de la politique sur les droits de la personne de International. Si j'apprends que certains droits de la personne sont brimés, j'agis immédiatement. Cela s'applique non seulement aux collaborations au sein de notre entreprise, mais également à nos comportements vis-à-vis de nos partenaires commerciaux. Je m'engage à ne pas faire de menaces, à ne pas intimider et à ne pas m'en prendre aux défenseurs des droits de la personne, ni aux dénonciateurs.

Si j'ai des préoccupations ou des raisons de penser que les droits de la personne sont brimés dans mon entourage, je dois informer mon gestionnaire ou communiquer avec une personne-ressource figurant au chapitre « Soutien ». Ensemble, nous cherchons des solutions afin de prévenir et d'empêcher les violations des droits de la personne, et nous prenons les moyens pour y remédier le cas échéant.

EXEMPLE

Vous êtes responsables de l'achat de biens déterminés. Vous recevez des informations indiquant qu'un fournisseur avec lequel vous faites affaire exploite des enfants dans son processus de production ou encore des employés qui travaillent dans des conditions inhumaines (par exemple, exposition à des risques pour la santé).

Prenez les mesures qui conviennent et informez votre gestionnaire, le service de conformité de l'entreprise, les unités responsables de la durabilité des relations avec les fournisseurs ou toute personne-ressource figurant au chapitre « Soutien ». Notre entreprise doit évaluer les renseignements qui concernent cette entreprise et examiner les relations avec cette dernière de plus près et, si nécessaire, mettre fin à cette relation.

NOUS INCARNONS LA DIVERSITÉ

PRINCIPES D'ENTREPRISE

Nous condamnons toutes les formes d'injustice et nous sommes collectivement responsables de créer un milieu de travail équitable et inclusif où les équipes diversifiées peuvent prospérer. L'égalité des chances et l'égalité de traitement sont des piliers importants d'une approche juste, ouverte et sans préjugée en vertu de la loi. International encourage une collaboration respectueuse dans un esprit de partenariat, de diversité et de tolérance. C'est de cette manière que nous maximisons notre productivité, notre concurrence, notre efficacité, ainsi que nos capacités d'innovation et de créativité.

Nous nous sommes dotés d'une politique d'égalité d'accès à l'emploi.

International interdit strictement toute conduite discriminatoire telle que définie par les tribunaux en fonction de la race, de la couleur, du genre, de l'identité de genre, de l'origine nationale, de l'origine ancestrale, de la religion, de l'incapacité mentale ou physique, des problèmes de santé, de la grossesse, de l'accouchement ou de tout autre problème de santé relié à l'accouchement, de l'état matrimonial, de l'orientation sexuelle, de l'âge, de la situation militaire, du statut d'ancien combattant, du statut d'ancien combattant du Vietnam ou de toute autre caractéristique protégée par la loi fédérale, étatique ou locale. Toute conduite jugée discriminatoire par International est interdite en vertu de cette politique même si cette conduite ne peut pas être sanctionnée par la loi.

La politique d'égalité d'accès à l'emploi de International s'applique à toutes les pratiques relatives aux personnes et à la culture. Notre politique est fondée sur le principe d'égalité d'accès à l'emploi pour toutes les décisions relatives à l'emploi.

MA CONTRIBUTION

Je respecte les principes d'égalité des chances et d'égalité de traitement en vertu de la loi et j'encourage les gens qui m'entourent à faire de même.

Si je crois avoir été victime ou témoin d'une conduite qui viole les principes d'égalité des chances et d'égalité de traitement, je fais immédiatement part de la situation à mon gestionnaire, au personnel du service des personnes et de la culture ou à toute personne-ressource figurant au chapitre « Soutien ».

EXEMPLE

Un collègue que vous connaissez personnellement vous dit qu'une candidate pour un emploi a probablement été rejetée, car elle portait un voile, même si elle était la personne la plus qualifiée pour l'emploi.

Tentez de clarifier la situation en informant votre gestionnaire ou le service des personnes et de la culture immédiatement. Sinon, signalez la conduite à partir du système de dénonciation afin de mener une enquête appropriée.

VOUS DEVEZ VOUS FAIRE ENTENDRE LORSQUE QUELQUE CHOSE NE TOURNE PAS ROND

PRINCIPES D'ENTREPRISE

Nous voulons apprendre des erreurs commises et nous améliorer continuellement. C'est pourquoi il est important de vous faire entendre lorsque quelque chose ne tourne pas rond, même si la situation peut sembler gênante ou désagréable. Pour ce faire, nous favorisons une culture d'intégrité et cherchons à dialoguer avec les équipes et les gestionnaires. Nous demandons des conseils et de l'aide si nous avons des questions ou des difficultés. Nous protégeons toute personne qui participe à une telle culture.

Pour nous, le respect des règles et des règlements externes et internes en tout temps est une certitude. Nous ne tolérons pas les mauvais agissements. Nous sommes convaincus que fermer les yeux sur quelque chose n'est jamais la bonne solution. C'est pourquoi nous choisissons de réagir immédiatement et de manière appropriée envers les mauvais agissements et les violations de la loi, des politiques internes et, en particulier, de notre code de conduite.

Les gestionnaires doivent toujours diriger par l'exemple et se comporter de manière à respecter les règles et les règlements. Pour réaliser cette importante tâche, ils doivent inciter les employés à se conformer aux règles, faire la promotion d'une culture où il est facile de s'exprimer et assurer le suivi des cas de violation.

MA CONTRIBUTION

Mon premier point de contact pour les questions, les préoccupations, les doutes raisonnables de violation des règlements internes et externes est mon gestionnaire. Sinon, je peux demander conseil à des experts en la matière.

Le service de conformité de l'entreprise et le service des personnes et de la culture (les RH) sont également là pour m'aider. De plus, je dois signaler tout doute raisonnable de violation des règlements au moyen du système de dénonciation. À titre de gestionnaire, j'ai l'obligation de signaler tout doute raisonnable de violation des règlements.

EXEMPLE

Vous avez accepté de suivre le code de conduite, qui stipule que vous devez signaler toute action illégale ou non éthique de votre milieu. Vous avez remarqué que votre gestionnaire a modifié les chiffres de votre production, sans vous le demander, afin de donner l'impression que vous avez atteint les objectifs en matière de qualité.

i Il s'agit d'une violation manifeste du code de conduite et de vos valeurs. Vous devez parler et signaler l'incident au service de conformité de l'entreprise, au service des personnes et de la culture ou à toute personne-ressource figurant au chapitre « Soutien ». En vous exprimant, vous faites preuve d'intégrité et de responsabilisation. De plus, vous contribuez à la réputation et à la crédibilité de l'organisation. N'oubliez pas, si vous constatez quelque chose, dites-le!

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SÉCURITAIRE POUR LES EMPLOYÉS

International s'est engagé à offrir un environnement de travail sécuritaire à ses employés et à produire des produits de qualité pour ses clients. Maintenir un environnement de travail exempt de drogues et d'alcool améliore la sécurité, la productivité et la qualité au travail.

PRINCIPES D'ENTREPRISE

Pour maintenir un environnement de travail exempt de drogues et d'alcool, sous réserve des lois et des conventions collectives locales applicables, nous nous réservons le droit d'effectuer des tests de dépistage des drogues préalablement à l'emploi, suite à un accident/une infraction ou si nous avons un motif valable de le faire.

MA CONTRIBUTION

Je respecte les principes d'un environnement de travail exempt de drogues et d'alcool et j'encourage les gens qui m'entourent à faire de même.

EXEMPLE

Vous remarquez que votre collègue titube et que son haleine sent l'alcool durant votre quart de travail.

i Vous faites part de la situation à votre gestionnaire ou au personnel de sécurité dans l'entreprise pour que les mesures appropriées soient prises. Dans tous les cas, vous pouvez aussi communiquer avec le personnel du service des personnes et de la culture ou appeler au numéro de la ligne téléphonique pour les questions éthiques de International.

NOUS NE TOLÉRONS AUCUNE MENACE, AUCUN ACTE DE VIOLENCE, NI AUCUNE FORME D'INTIMIDATION EN MILIEU DE TRAVAIL

PRINCIPES D'ENTREPRISE

International accorde une importance capitale à la sécurité de ses employés, de ses contractants et de ses visiteurs. Nous ne tolérons aucune menace, aucun acte de violence, ni aucune forme d'intimidation en milieu de travail par ou contre nos employés, nos contractants et nos visiteurs.

Les armes à feu ainsi que les armes de tout type ne sont pas permises sur les terrains et dans les locaux de la l'entreprise ou lors de l'utilisation d'un bien de l'entreprise comme les véhicules de la compagnie. Elles sont aussi interdites lorsque toute personne fait des affaires en tant que représentant de la compagnie.

MA CONTRIBUTION

Pour maintenir un environnement de travail sécuritaire, j'ai l'obligation de rester vigilant et de signaler immédiatement tout acte de violence réel ou présumé en milieu de travail.

EXEMPLE

Vous remarquez que deux de vos collègues se disputent et que l'un d'entre eux bouscule vigoureusement l'autre dans la chaîne d'assemblage.

i Signalez immédiatement l'incident à votre gestionnaire, au personnel de sécurité local, au personnel du service des personnes et de la culture ou au personnel de sécurité d'entreprise. Vous pouvez également signaler l'incident à une des personnes-ressources figurant à la section « Soutien ».

NOUS TRAVAILLONS EN COLLABORATION ÉTROITE DE MANIÈRE CONSTRUCTIVE ET ÉQUITABLE

Nous respectons la liberté d'association et les négociations collectives. Nous reconnaissons le droit de tous employés de créer des syndicats pour permettre une représentation des employés.

Nous sommes engagés à collaborer avec les représentants des employés avec franchise et confiance, à tenir des conversations constructives avec un esprit de coopération et à rechercher un juste équilibre des intérêts. Les professionnels qui collaborent avec les représentants des employés font partie de notre culture d'entreprise.

Notre objectif est de protéger l'avenir de l'entreprise et de ses employés au moyen d'une gestion de conflits coopérative. De plus, l'engagement social envers l'égalité est important pour notre objectif d'assurer notre capacité concurrentielle sur les plans économiques et technologiques.



NOUS SOMMES DES COLLÈGUES DE CONFIANCE

Nous prenons nos responsabilités envers le milieu de travail au sérieux et nous protégeons ce qui a de la valeur pour nos équipes, notre entreprise et nos clients.

SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL

NOUS ASSURONS ET FAISONS LA PROMOTION DE LA SÉCURITÉ, DE LA SANTÉ ET DU BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL

PRINCIPES D'ENTREPRISE

International souhaite exercer ses activités d'une manière qui protège la sécurité, la santé et le bien-être de ses employés, de ses contractants et de ses visiteurs.

Nous nous conformons à toutes les lois et à toutes les réglementations locales, étatiques et fédérales en matière de santé et sécurité au travail dans tous les pays où nous exerçons nos activités.

Nous accordons de l'importance à la santé au travail, au rendement et à la satisfaction professionnelle de nos employés au moyen de formations et d'un soutien qui favorisent un travail sécuritaire. Nous mettons au point, nous gérons et nous améliorons continuellement nos pratiques opérationnelles avec l'objectif de prévenir les accidents de travail et les maladies professionnelles.

MA CONTRIBUTION

Je m'efforce de ne pas mettre en danger la santé et la sécurité de mes collègues ou de mes partenaires commerciaux en maintenant un environnement de travail sécuritaire. Pour ce faire, je respecte les politiques applicables de l'entreprise et les règles de santé et sécurité au travail, je suis prudent et je travaille de manière sécuritaire.

EXEMPLE

Vous remarquez qu'une machine dans votre service a un problème d'origine électrique.

! Arrêtez la machine et assurez-vous que le signe « hors d'usage » est clairement affiché puis informez immédiatement votre gestionnaire ou le personnel de gestion de l'installation pour que les mesures appropriées soient prises.

RÉFÉRENCE : Consultez la politique [Santé et sécurité](#) pour obtenir plus de renseignements. Pour les directives concernant le signalement de problèmes liés à la sécurité, consultez la conclusion du code de conduite ou la politique [Signalement des problèmes et enquête](#).

NOUS PROTÉGEONS NOS ACTIFS, QUE CEUX-CI SOIENT TANGIBLES OU NON

PRINCIPES D'ENTREPRISE

Nous respectons les actifs tangibles et non tangibles de l'entreprise et nous ne les utilisons pas à des fins non commerciales, mais seulement pour nous aider à atteindre nos objectifs d'affaires. Des exceptions sont possibles si les politiques internes et les lignes directrices autorisent une utilisation personnelle.

MA CONTRIBUTION

Je respecte les règles de l'entreprise concernant l'utilisation de ses actifs tangibles et non tangibles et je fais preuve de précaution le cas échéant.

EXEMPLE

Des logiciels haut de gamme sont installés sur votre ordinateur portable. Un ami vous demande de lui prêter votre ordinateur afin qu'il puisse utiliser un programme qui s'y trouve à des fins personnelles.

i Vous dites non, car vous savez qu'il s'agit de la propriété de l'entreprise et que les logiciels installés ne peuvent pas être utilisés par des tiers parties.



NOUS PROTÉGEONS LES INFORMATIONS ET LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

PRINCIPES D'ENTREPRISE

Nous sommes conscients de la valeur du savoir-faire de l'entreprise et nous nous assurons de le protéger. Nous respectons la propriété intellectuelle de nos concurrents, de nos partenaires commerciaux et des tiers.

MA CONTRIBUTION

Je traite les informations de mon entreprise avec soin et je ne les divulgue pas à des personnes non autorisées. J'accorde une attention particulière aux informations relatives au savoir-faire, aux brevets et aux secrets professionnels et commerciaux.

EXEMPLE

Vous participez au développement d'une technologie novatrice. Vous devrez présenter votre travail à différents emplacements de l'entreprise et vous souhaitez transporter votre ordinateur portable, que vous avez utilisé pour stocker les documents pertinents aux fins de votre présentation. Vous prévoyez réviser ces documents à nouveau une fois que vous vous rendez sur les sites, dans l'avion ou le train.

i Vous devez veiller à ce que personne n'obtienne les informations sensibles appartenant à l'entreprise, puisque cela pourrait entraîner de sérieux désavantages concurrentiels. Ne récupérez pas ce genre d'information dans des endroits où des tiers peuvent avoir accès à ces données facilement ou à des endroits où ils peuvent prendre des notes de ces informations.

NOUS SOMMES DES PARTENAIRES RESPONSABLES

L'intégrité, la transparence et l'équité sont des éléments clés pour créer une crédibilité et une confiance en ce qui concerne les pratiques commerciales. C'est pourquoi International établit une norme particulièrement rigoureuse en mettant systématiquement en place son cadre juridique, ses lignes directrices pour les employés et ses valeurs d'entreprise, tout en les communiquant clairement.

Cela comprend aussi la distribution de nos produits et de nos services exclusivement à partir de nos distributeurs indépendants agréés. La responsabilité de International en tant que partenaire commercial donne lieu aux principes qui suivent.

INTERDICTION CONCERNANT LA CORRUPTION

NOUS N'OFFRONS PAS DES POTS-DE-VIN ET N'ACCEPTONS PAS LES POTS-DE-VIN DES AUTRES. DE PLUS, NOUS REFUSONS DE PARTICIPER À TOUT TYPE DE CORRUPTION

PRINCIPES D'ENTREPRISE

Nous ne tolérons pas la corruption. La corruption implique que quelqu'un abuse de son poste professionnel pour obtenir un avantage personnel ou au profit d'une tierce partie, et cela occasionne par conséquent un préjudice pour les autres. Nous exerçons nos activités avec nos partenaires commerciaux, nos clients et toute autre tierce partie en toute légalité et conformément aux règles internes existantes. Nous ne devons jamais accepter, offrir ou fournir un bien de valeur, directement ou indirectement, et ne devons jamais promettre ou effectuer un paiement pour influencer directement l'attribution d'un marché, obtenir un avantage commercial ou profiter de concessions politiques ou commerciales.

MA CONTRIBUTION

Je ne commets en aucun cas un acte de corruption et je n'accepte aucun pot-de-vin, directement ou indirectement. J'examine les politiques appropriées, je signale les situations ou les activités qui pourraient enfreindre toute politique ou loi applicable et je réalise les formations anticorruption exigées. Si j'apprends que la conduite d'une personne va à l'encontre de la politique anticorruption, je dois le signaler à mon gestionnaire, au service de conformité de l'entreprise ou au service juridique. J'évite de participer à toute transaction ou activité associée à tout type de corruption. Je m'assure d'être bien informé en consultant les règles internes et les experts.

EXEMPLE

Vous travaillez au développement de logiciels, et on vous demande d'octroyer un sous-projet d'importance à un fournisseur de service externe. Un des fournisseurs de service qui a été invité à soumettre une offre de service vous promet une importante somme d'argent si vous pouvez faire en sorte que son entreprise décroche le contrat.

La conduite du fournisseur de service constitue une tentative de corruption. Vous devez clairement refuser l'argent et informer votre gestionnaire ainsi que le service de conformité de l'entreprise ou le service juridique immédiatement.

RÉFÉRENCE : Consultez la politique [Anticorruption](#) pour obtenir plus de renseignements. Consultez la politique [Cadeaux et divertissement](#) ou communiquez avec le service de conformité de l'entreprise pour obtenir plus de renseignements.

SOYEZ PRUDENT SI VOUS ACCEPTEZ DES CADEAUX, DE L'HÉBERGEMENT OU D'AUTRES AVANTAGES DE LA PART D'UNE TIERCE PARTIE, OU SI VOUS PROPOSEZ DE TELS AVANTAGES À UNE TIERCE PARTIE

PRINCIPES D'ENTREPRISE

Nos produits et services déterminent qui nous sommes. De la sorte, les avantages, comme les cadeaux, l'hébergement et les invitations à des événements ne sont permis que s'ils sont appropriés.

Notre politique interne établit quels sont les avantages qui sont appropriés ainsi que les étapes qui doivent être entreprises lors de l'acceptation ou de l'offre.

MA CONTRIBUTION

Je prends connaissance de la politique de notre entreprise sur les cadeaux, l'hébergement et les invitations à des événements et je la respecte à la lettre.

Je vérifie si mon comportement est approprié et s'il peut influencer mes décisions d'affaires.

EXEMPLE

Les employés travaillant pour un partenaire d'affaires vous offrent des écouteurs Bluetooth à titre de cadeau d'anniversaire. Même si vous êtes convaincu que le cadeau n'affectera pas votre relation d'affaires avec le partenaire, vous devez tout de même évaluer les avantages et le bien-fondé de l'action sur la base de la politique sur les avantages.

ⓘ Lorsque vous avez un doute, n'acceptez pas le cadeau. Si vous pensez que refuser le cadeau pourrait être mal interprété, communiquez avec votre gestionnaire et le service conformité de l'entreprise pour trouver une solution. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec les personnes-ressources figurant au chapitre « Soutien ».

NOUS CONTRIBUONS À LA SOCIÉTÉ CONFORMÉMENT AUX LOIS ET AUX RÈGLES INTERNES

PRINCIPES D'ENTREPRISE

Nous offrons des dons (dons volontaires, sans aucune attente vis-à-vis du destinataire) et nous parrainons des événements (contributions basées sur une entente contractuelle) afin de participer à une meilleure société. Pour éviter les conflits d'intérêts et favoriser une conduite uniformisée au sein de l'entreprise, les dons et les activités de parrainage ne sont permis que dans le contexte juridique qui s'applique et conformément aux règles internes pertinentes.

Les dons et le parrainage sont permis conformément à un processus d'approbation transparent seulement.

MA CONTRIBUTION

Si je pense que des activités de parrainage de la part de notre entreprise sont dignes d'être soutenues, je communique avec les services pertinents, comme le service des communications, le service des personnes et de la culture ou le service de conformité de l'entreprise.

Le don en question doit être transparent, c'est-à-dire qu'il est nécessaire de documenter et de vérifier l'objectif, le destinataire du don et la gestion financière associée. Je me conforme aux processus internes et je n'effectue pas de dons qui pourraient nuire à la réputation de notre entreprise.

EXEMPLE

Un politicien local vous demande un don de la part de l'entreprise pour sa campagne d'élection.

ⓘ Vous devez refuser la demande. Les dons doivent subir tout un processus d'approbation. Dans le cas présent, le don ne pourra pas être approuvé, car nos lignes directrices internes interdisent les dons aux partis politiques, aux institutions connexes et aux politiciens.

NOUS FAISONS PREUVE DE PRUDENCE LORSQUE NOUS NÉGOCIONS AVEC DES FONCTIONNAIRES

PRINCIPES D'ENTREPRISE

Nous menons nos activités avec intégrité et nous respectons les lois et règlements anticorruption. Nous reconnaissons que les risques de corruption sont plus importants lors des relations avec les fonctionnaires, les responsables politiques, les gouvernements, les autorités et les autres institutions publiques. Nos politiques internes offrent des directives pour traiter ces interactions, y compris concernant les avantages, les conflits d'intérêts et la corruption. Nous n'effectuons pas de « paiements de facilitation ». De tels paiements sont des sommes payées aux fonctionnaires pour qu'ils accélèrent les affaires administratives.

MA CONTRIBUTION

Je reconnais qu'il y a un risque accru de corruption dans le cadre des transactions avec les fonctionnaires. Ainsi, je prends connaissance des règles qui s'appliquent. Je comprends avoir l'obligation contractuelle de communiquer avec les services de conformité de l'entreprise et des relations gouvernementales dans les circonstances où des avantages auraient été offerts à des fonctionnaires.

EXEMPLE

Dans le cadre d'un audit externe public visant à obtenir une remise obligatoire d'un certificat d'aptitude, vous pourriez vouloir inviter les vérificateurs à dîner.

! Dans un tel cas, les employés de l'organisation de vérification doivent être considérés comme des fonctionnaires, car ils réalisent des fonctions souveraines au nom de l'État en procédant aux activités de certification. Pour cette raison, vous avez l'obligation impérative d'aviser le service de conformité de l'entreprise à l'avance. Le service pourra vous aider à évaluer chaque cas individuel et à déterminer si les personnes concernées sont considérées comme étant des fonctionnaires.

NOUS VÉRIFIONS CONSCIENCIUEUSEMENT AVEC QUI NOUS MENONS DES AFFAIRES

PRINCIPES D'ENTREPRISE

Nous sélectionnons avec soins les intermédiaires, les fournisseurs, les fournisseurs de service et les autres entreprises partenaires en fonction de critères objectifs et nous exploitons avantageusement les principes de la concurrence. Nous ne collaborons qu'avec les partenaires commerciaux qui respectent les exigences réglementaires, les règles internes et les directives. Nous vérifions l'intégrité des partenaires commerciaux potentiels avant d'entrer en relation d'affaires avec eux et nous respectons les procédures d'engagement et de paiement établies dans les politiques et les réglementations.

Lors de l'achat et de la vente de produits et services, nous faisons intervenir les équipes pertinentes des procédés en temps opportun, conformément aux politiques qui s'appliquent.

MA CONTRIBUTION

Je vérifie l'intégrité des partenaires commerciaux potentiels avant d'entrer en relation d'affaires. Je ne démontre aucun parti pris envers un fournisseur, un fournisseur de service ou un partenaire sans motif valable et j'encourage la concurrence.

Je n'achète pas de produits ni de services sans avoir rassemblé les données et étudié le marché et les autres fournisseurs au préalable. Je respecte les directives d'approvisionnement qui s'appliquent et je fais intervenir le service des achats dès les premières étapes, avant la planification de l'achat ou de la prestation du service, conformément aux processus d'achat qui ont cours.

Je m'assure que la rémunération n'est destinée que pour les services rendus et que les paiements sont proportionnels à ceux-ci et qu'ils permettent d'éviter tout risque de corruption.

EXEMPLE

Vous avez connaissance qu'un collègue souhaite engager un fournisseur sans faire intervenir le service responsable des achats, comme cela est exigé par les principes d'approvisionnement qui s'appliquent.

! Vous devez aviser le service des achats ou communiquer avec les personnes-ressources figurant au chapitre « Soutien ». L'objectif est de sélectionner la meilleure offre du point de vue général de l'entreprise et de s'assurer que les vérifications de diligence raisonnable ont été réalisées.

NOUS RENDONS DES DÉCISIONS EN FONCTION DES FAITS, ET AINSI ÉVITONS LES CONFLITS D'INTÉRÊTS

PRINCIPES D'ENTREPRISE

Nous agissons avec intégrité. C'est pourquoi il est particulièrement important pour nous d'éviter la création de conflits d'intérêts lors de la réalisation de nos responsabilités professionnelles. De plus, nous devons savoir reconnaître et dénoncer les conflits que nous rencontrons ou observons. Il existe un risque de conflits d'intérêts si les intérêts personnels d'un employé de International s'opposent ou peuvent s'opposer aux intérêts de International.

Les conflits d'intérêts surviennent quand un employé de International a un conflit de loyauté ou de concurrence. Par exemple, lorsque les intérêts personnels d'une telle personne s'opposent à ses obligations envers International.

Un intérêt personnel peut être une participation financière dans une autre entreprise ou dans une transaction. Cela peut aussi être un emploi à l'extérieur ou un deuxième emploi, tout intérêt ou toute relation qui peut affecter le jugement ou la prise de décision lorsqu'un employé doit s'acquitter de ses responsabilités pour l'entreprise.

MA CONTRIBUTION

J'évite tout conflit d'intérêts et chaque année, je suis la certification sur les conflits d'intérêts en ligne et divulgue pleinement toute influence, toute relation ou tout intérêt actuels ou potentiels qui pourraient s'opposer, ou sembler s'opposer, aux intérêts de International. Si un nouveau conflit survient ou si un conflit existant change, je dois en faire part à mon gestionnaire et à l'équipe de conformité de l'entreprise en remplissant le formulaire de conflits d'intérêts. Dans le cas où je ne suis pas certain si une situation particulière crée un conflit d'intérêts, je dois demander l'avis du service de conformité de l'entreprise ou du service juridique.

EXEMPLE

Votre gestionnaire vous demande de vérifier des soumissions provenant de différentes sociétés de conseil en TI. Vous découvrez qu'une des soumissions les plus favorables provient d'une entreprise d'un bon ami.

Vous devez informer votre gestionnaire de la situation et divulguez le potentiel conflit d'intérêts en remplissant le [Formulaire de conflits d'intérêts](#). Entendez-vous sur l'approche à privilégier avec votre gestionnaire et avec le service de conformité de l'entreprise.

NOUS NE PARTAGEONS PAS D'INFORMATIONS PRIVILÉGIÉES

PRINCIPES D'ENTREPRISE

Nous traitons les informations qui peuvent avoir une incidence sur les actions, conformément aux exigences des marchés boursiers, et nous ne tolérons pas les délits d'initié.

Les informations privilégiées sont des renseignements d'une nature particulière qui n'ont pas été communiqués publiquement et qui peuvent, s'ils sont divulgués, avoir une incidence importante sur le prix des instruments financiers pertinents, comme les actions.

Nous pouvons utiliser des informations privilégiées concernant des projets et processus pertinents seulement à l'interne et conformément aux politiques qui s'appliquent, et ne devons pas divulguer de telles informations à une partie externe, y compris les membres de notre famille ou notre conjoint.

MA CONTRIBUTION

Je ne participe pas à des délits d'initié, je ne fais aucune recommandation à une tierce partie et je n'encourage aucunement une tierce partie à participer à un délit d'initié.

Par ailleurs, je ne divulgue aucune information privilégiée, à moins que cela ne soit requis dans le cadre de mon travail normal. En outre, je respecte toutes les politiques pertinentes internes. Je m'engage à me familiariser avec les règlements internes qui s'appliquent.

Si j'ai accès à des informations privilégiées, je ne dois aucunement acheter ou vendre des instruments financiers en fonction de ces informations. Cela s'applique non seulement à la négociation d'actions des entreprises appartenant au groupe et aux sociétés affiliées, mais également à la négociation d'instruments financiers en général.

EXEMPLE

Vous apprenez dans le cadre de votre travail qu'une acquisition d'une très grosse entreprise connue mondialement sera annoncée prochainement. De plus, d'après les données, vous anticipez que la valeur de l'action de cette entreprise augmentera substantiellement lorsque la transaction sera annoncée. Vous savez qu'un bon ami à vous pense à vendre ses actions de l'entreprise. Vous ne voudriez pas que votre ami prenne une mauvaise décision financière en vendant ses actions.

Toutefois, vous ne pouvez pas offrir un conseil à votre ami, peu importe la raison. Puisqu'il s'agit d'informations en votre possession qui ne sont pas communiquées publiquement, il s'agit d'informations privilégiées. Ainsi, vous ne pouvez pas, en aucune circonstance, les partager avec d'autres personnes. Une communication de telles informations, directement ou indirectement, vous expose à des poursuites judiciaires.

NOUS NOUS ENGAGEONS À MENER DES PRATIQUES COMMERCIALES ÉTHIQUES

PRINCIPES D'ENTREPRISE

Des lois contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme sont en vigueur dans presque tous les pays du monde. Le blanchiment d'argent se produit lorsque des fonds ou d'autres actifs provenant directement ou indirectement d'actes criminels sont mis en circulation dans l'économie légale. La provenance de ces fonds ou de ces actifs apparaît donc comme étant légale. Le financement du terrorisme se produit lorsque de l'argent ou d'autres ressources sont mis à la disposition de gens pour commettre des actes de terrorisme ou pour appuyer les organisations terroristes.

Nous vérifions soigneusement l'identité des clients, des partenaires commerciaux et des autres tierces parties avec lesquelles nous souhaitons faire affaire. Nous vérifions les signaux d'alarme qui pourraient indiquer des activités de blanchiment d'argent et prenons des mesures de suivi lorsque des transactions suspectes sont identifiées.

Nous n'acceptons aucunement d'être impliqués ou de participer dans des flux financiers illicites et prenons les mesures de diligence raisonnables pour que cela ne se produise pas. Nous nous conformons également à toutes les lois et réglementations pertinentes au blanchiment d'argent et au financement du terrorisme.

MA CONTRIBUTION

Je ne dois entreprendre aucune action qui pourrait enfreindre les dispositions sur le blanchiment d'argent même à la maison ou à l'étranger. Je fais preuve de vigilance et je traite immédiatement tout comportement suspect de la part d'un client, d'un partenaire commercial et autres tierces parties. Je respecte les politiques et les routines internes, et si je constate quelque chose, j'agis. Si vous avez besoin d'aide, n'hésitez pas à communiquer avec les personnes-ressources figurant au chapitre « Soutien ».

NOUS NOUS ENGAGEONS À EXERCER UNE CONCURRENCE LOYALE ET LIBRE

PRINCIPES D'ENTREPRISE

La concurrence loyale et libre est protégée par les lois antitrusts et s'applique partout dans le monde. Le fait de respecter ces lois contribue à éviter une distorsion indue de la concurrence dans les marchés concernés, au profit de tous les acteurs du marché. Non seulement les comportements anticoncurrentiels ont le potentiel de nuire à la bonne réputation de International, mais peuvent également mener à des amendes, à des pénalités et à des sanctions financières. En particulier, les ententes et les pratiques concertées entre les concurrents visant à prévenir ou à restreindre la concurrence libre sont interdites. Nous ne concluons pas d'entente anticoncurrentielle avec nos concurrents, nos fournisseurs ou nos clients. Cela comprend l'échange d'informations sensibles pour la concurrence, comme les prix, les tarifs de composants, les modalités, la répartition des clients et des territoires et les restrictions sur les innovations.

De plus, si nous occupons une position dominante sur le marché, nous n'abusons pas de cette position. Nous veillons également à mettre en œuvre les procédures de contrôle de fusions requises en fonction de la coopération et des transactions. Nous nous conformons aux dispositions antitrust spécifiques pour les systèmes de distribution dans nos rapports avec nos partenaires de distribution autorisés.

MA CONTRIBUTION

Si jamais j'entre en contact avec des concurrents, je m'assure qu'aucun renseignement pouvant donner l'impression de limiter la concurrence n'est fourni ou reçu. Dans les discussions et toutes les autres formes de communication avec la concurrence, j'évite les questions qui pourraient avoir un lien avec la concurrence entre les acteurs. Si jamais j'entre en contact avec une tribune où des discussions anticoncurrentielles ont lieu, j'agis immédiatement, conformément aux politiques et aux procédures internes.

EXEMPLE

Vous discutez avec un employé d'un concurrent à un salon professionnel. En peu de temps, vous remarquez qu'il cherche à obtenir des informations à propos de vos projets d'entreprise. En retour, la personne qui vous interroge vous propose de divulguer les mêmes informations à propos de son entreprise.

i Affirmez clairement à l'employé du concurrent que vous ne lui donnerez aucun renseignement de cette nature. Ce type de conversation, outre la divulgation non autorisée de secrets professionnels, est une infraction à la législation antitrust et sur la concurrence en vigueur et pourrait entraîner des conséquences désastreuses pour vous, pour l'entreprise, pour l'employé du concurrent et pour son entreprise. Documentez la conversation et informez les services de conformité de l'entreprise et juridique immédiatement.

NOUS SOMMES ENGAGÉS À PRODUIRE UNE COMPTABILITÉ ET DES RAPPORTS FINANCIERS JUSTES

PRINCIPES D'ENTREPRISE

Nos activités dépendent de la confiance. Nous nous conformons rigoureusement aux dispositions législatives relatives à la comptabilité et à l'établissement de rapports financiers et non financiers exacts. La transparence et l'exactitude sont nos plus importantes priorités, car toute irrégularité peut avoir des conséquences désastreuses pour notre entreprise et les personnes responsables. C'est pour cela, grâce à la production de rapports du groupe TRATON, que nous informons les acteurs du marché des capitaux de notre posture financière et de nos développements commerciaux.

MA CONTRIBUTION

Dans ma sphère de responsabilité, j'organise les processus qui permettent d'entrer rapidement toutes les données financières et commerciales, sans erreur, dans les systèmes de comptabilité et de rapports financiers. Si j'ai des questions concernant l'enregistrement adéquat de données, je communique avec mon gestionnaire ou le service des finances approprié.

EXEMPLE

Vous avez un besoin urgent de nouveaux équipements. Cependant, le budget de votre service pour l'année financière en cours a déjà été entièrement utilisé. Vous pensez à acquérir de l'équipement quoi qu'il en soit et vous prévoyez imputer les sommes dans la prochaine année financière lorsqu'un nouveau budget vous sera alloué.

i Vous ne devez jamais prendre de telles mesures. Les entrées doivent toujours être imputées correctement. Une entrée inexacte peut avoir de graves conséquences pour l'entreprise ou pour les employés fautifs.

NOUS NOUS ASSURONS DE RESPECTER TOUTES LES RÉGLEMENTATIONS DU COMMERCE TRANSFRONTALIER

PRINCIPES D'ENTREPRISE

Nous connaissons notre responsabilité sociale à répondre à nos obligations de contrôle et de sanctions à propos des exportations et nous nous engageons expressément à nous conformer à toutes les législations pertinentes.

Les transactions et processus transfrontaliers peuvent être sujets à des interdictions, à des restrictions, à des approbations et à d'autres mesures de supervision, conformément à nos obligations de contrôle et de sanctions à propos des exportations. Cela peut s'appliquer à des partenaires commerciaux, à de la marchandise, à des pays, à des ressources financières ou à des utilisations visées. L'objet des restrictions peut concerner les technologies et les logiciels, ainsi que les marchandises et les produits. De plus, les transferts transfrontaliers temporaires et les transmissions techniques, comme les courriels et l'utilisation du nuage informatique, ne sont pas épargnés par les contrôles. Certaines importations peuvent aussi être sujettes à des réglementations sur les contrôles des exportations. Nous respectons toutes les réglementations sur les contrôles des exportations ainsi que les politiques internes pertinentes.

De plus, toute activité avec des personnes ou avec des entreprises se trouvant sur toute liste de sanctions, incluant, sans s'y limiter, les listes de sanctions publiées par le Bureau du contrôle des avoirs étrangers, le département du Commerce des États-Unis ou le Département d'État, est strictement interdite, peu importe le processus d'exécution. Le non-respect des lois ou des réglementations applicables peut entraîner des sanctions, des accusations criminelles et d'autres mesures qui pourraient avoir une incidence sur la capacité de International à faire des affaires.

MA CONTRIBUTION

Je suis responsable de mener les activités et les processus pertinents pour la conformité aux contrôles et sanctions ayant trait aux exportations. Je m'assure d'être à jour sur le développement des politiques et des procédures pour les contrôles et sanctions ayant trait aux exportations. Si j'ai besoin d'aide dans le cadre de mon travail au quotidien, je demande au personnel de contrôle des exportations.

Si j'apprends la violation d'un règlement à propos des contrôles d'exportation dans ma sphère de responsabilité, j'informe immédiatement l'unité de contrôle des exportations et je veille à remédier à la violation en question. De plus, j'essaie de prévenir toute violation du genre à l'avenir.

EXEMPLE

Vous souhaitez établir une relation d'affaires avec un client potentiel qui pourrait se trouver sur une liste sanctionnée.

i Vérifiez que vous respectez la législation. Communiquez avec l'unité des contrôles des exportations pour coordonner les prochaines étapes.

NOUS NOUS COMPORIONS EN BONS CITOYENS

Nous partageons la responsabilité de la société en général et voulons contribuer à son développement durable.

COMMUNICATIONS ET MARKETING

NOUS COMMUNIQUONS DE MANIÈRE CLAIRE ET RESPECTUEUSE

PRINCIPES D'ENTREPRISE

Nous communiquons clairement et de manière régulière afin de maintenir la confiance de nos clients, de nos investisseurs et des autres intervenants. Avant de s'engager envers toute communication ou mesure de marketing, ces dernières doivent tout d'abord être coordonnées avec tous les services pertinents. Les interactions attentionnées et respectueuses sont une deuxième nature pour nous.

MA CONTRIBUTION

Je n'émet pas de déclaration publique au nom de l'entreprise et je renvoie toujours toute demande connexe au service des communications. Si j'émet un commentaire lors d'un événement public, commercial ou culturel, ou sur Internet, je précise clairement qu'il s'agit de mon opinion personnelle. Je consulte les lignes directrices de l'entreprise portant sur les réseaux sociaux afin d'obtenir des conseils en matière de bonne conduite.

EXEMPLE

Un employé a fait un commentaire dans les médias à propos des ventes de produits d'une autre marque. Cela donne l'impression que l'employé parle au nom de l'entreprise dans l'exercice de ses fonctions officielles.

Vous devez communiquer avec l'employé et lui expliquer que les commentaires officiels à propos de l'entreprise et de ses produits ne peuvent être émis que par les porte-parole autorisés et approuvés par le service des communications.

Transférez les commentaires au service des communications avec la demande de vérifier si une réponse publique est nécessaire.

Référence : Pour joindre le service des communications d'entreprise, écrivez à l'adresse suivante : Communicationsandbrand@International.com
Pour communiquer avec le service des relations avec les investisseurs, téléphonez au 1-332-332-5000. Consultez les politiques [Une seule voix](#), [Relations avec les médias](#) et [Médias sociaux](#) pour obtenir plus de renseignements.

NOUS REPRÉSENTONS LA POSITION DE NOTRE ENTREPRISE DE MANIÈRE RESPONSABLE ET CLAIRE

PRINCIPES D'ENTREPRISE

À titre de membre de la société, l'entreprise peut faire la promotion de ses positions lors des processus de prise de décision. Par exemple, concernant les plans législatifs visant à transformer l'industrie au moyen de lobbying politique. Nous pratiquons un lobbying politique central, conforme aux principes de transparence, de reddition de comptes et de responsabilité.

À cette fin, les processus de lobbying politique qui ont une influence sur notre modèle d'affaires et sur la transformation du secteur du transport sont évalués de manière critique et constructive. De plus, nos interactions avec les partis politiques et les groupes d'intérêts sont basées sur le principe de neutralité.

Une influence indue sur les décideurs politiques ou sur la législation, qui sont en violation des lois ou de nos principes, n'est pas acceptable ni tolérée.

MA CONTRIBUTION

Je ne tente pas d'intervenir dans les décisions politiques au nom de l'entreprise si je ne suis pas autorisé à le faire. Si je suis autorisé à le faire, j'observe les politiques internes pertinentes et les lois qui s'appliquent dans le cadre de la réalisation de mes fonctions.

EXEMPLE

Un membre de votre famille travaille pour le ministère des Transports. Il vous demande votre opinion sur l'ébauche d'une loi qui aura une incidence sur l'industrie de l'automobile. Il vous demande également la position de l'entreprise sur la loi.

Ne faites aucun commentaire. Le lobbying politique, chez International, est exclusivement coordonné de manière centrale et pratiqué de manière ouverte et transparente. Les personnes-ressources autorisées pour les activités de lobbying sont associées au service des relations gouvernementales.

AFIN D'ÉVITER LES PÉNALITÉS POTENTIELLES ET DE PRÉSERVER LA RÉPUTATION DE INTERNATIONAL, IL EST IMPORTANT QUE NOS ACTIVITÉS SOIENT MENÉES EN RESPECTANT TOUTES LES LOIS ET LES RÉGLEMENTATIONS QUI S'APPLIQUENT AUX PAYS OÙ NOUS MENONS DES ACTIVITÉS.

PRINCIPES D'ENTREPRISE

Nous établissons des programmes, régulièrement mis à jour, afin d'assurer notre conformité continue aux lois, règles et réglementations gouvernementales. Dans les rares occasions où les normes de International entrent en conflit avec les lois et réglementations, les employés doivent communiquer avec le service juridique de International afin d'obtenir de l'aide.

Les représentants des organismes gouvernementaux communiquent parfois avec International afin d'obtenir des informations à propos des enquêtes ou des demandes administratives. Dans de telles situations, nous souhaitons collaborer avec les représentants gouvernementaux, tout en respectant les droits des employés et de l'entreprise en matière de vie privée et de confidentialité.

MA CONTRIBUTION

Je mène toutes mes activités conformément aux lois et réglementations applicables et je signale tout élément non conforme. Si un représentant d'une agence gouvernementale, un fonctionnaire ou un fonctionnaire de la justice communique avec moi, je demande conseil au service juridique et je m'assure d'avoir les approbations nécessaires avant de dévoiler des renseignements ou de permettre une vérification à propos d'une personne, d'un dossier ou des lieux.

EXEMPLE

Vous recevez une demande de la Environmental Protection Agency des États-Unis à propos des données d'émission de vos camions des cinq dernières années.

Avant de fournir de tels documents à l'organisme gouvernemental, vous transmettez la demande au service juridique, qui traitera directement la demande.

NOUS NOUS CONFORMONS AUX LOIS SUR LES TAXES ET LES DOUANES

PRINCIPES D'ENTREPRISE

À titre d'entreprise mondiale, nous connaissons nos responsabilités envers le commerce extérieur, les taxes et les douanes. Ainsi, nous nous conformons expressément aux lois nationales et internationales. Nous respectons toutes les lois, réglementations et règles pertinentes, ainsi que nos exigences de production de rapports et de divulgation. De plus, nous observons et payons nos obligations concernant les taxes et prélèvements fiscaux.

MA CONTRIBUTION

Dans mon secteur de responsabilité, je conçois les structures et les processus internes de façon à ce que les montants qui doivent être payés pour les taxes et les douanes soient calculés correctement, rapidement et pleinement. Ces montants doivent aussi être divulgués dans les rapports et payés aux autorités financières appropriées.

Si j'ai des renseignements concernant une infraction relative aux taxes ou aux douanes dans mon secteur de responsabilité, je prends toutes les mesures à ma disposition pour prévenir cette infraction ou pour y mettre un terme. Si cela n'est pas possible, je demande des conseils aux services pertinents pour les taxes et les douanes qui s'appliquent.

NOUS TRAITONS LES DONNÉES AVEC SOIN

PRINCIPES D'ENTREPRISE

Nous accordons beaucoup d'importance à la responsabilité associée au traitement des données, qui doit être faite de manière sécuritaire et transparente. Nous protégeons les données personnelles des employés, des anciens employés, des candidats, des clients, des fournisseurs et des autres partenaires commerciaux.

Nous recueillons, traitons, utilisons et stockons des données personnelles conformément aux dispositions légales. Nous signalons immédiatement toute brèche de sécurité dans les systèmes ou tout vol de dispositifs contenant des données personnelles au service de sécurité ou au responsable de la protection des données à l'adresse suivante : DPO@International.com.

MA CONTRIBUTION

Je traite adéquatement les données personnelles, et mes actions sont manifestes et transparentes. J'intègre la protection des données dans mes actions et processus et je m'assure de la confidentialité et de la sécurité des données de ma sphère de responsabilité. J'assume la responsabilité des échanges de données dans toute la chaîne de valeur et j'y accorde l'importance qu'elle mérite. En cas de doute, je demande conseil à mon gestionnaire, au service juridique, au service de protection des données concerné ou j'écris à l'adresse DPO@International.com.

EXEMPLE

Vous êtes responsable d'entrer certaines transactions commerciales comme les frais généraux d'entreprise (frais d'entretien) et les coûts de production dans les états financiers requis par la loi. L'un des projets excède certains paramètres de contrôle tôt dans l'année financière. Vous recevez donc des directives de faire une entrée dans les frais d'entretien même si la transaction est hors de tout doute en lien avec un investissement. La transaction devrait donc être traitée comme un coût de production capitalisé.

i Imputez les entrées conformément aux exigences légales. Toutes les transactions commerciales doivent être adéquatement enregistrées conformément au droit commercial et à la réglementation fiscale, car ces documents comptables sont à la base des déclarations de revenus. Toute erreur de comptabilité peut donc causer la production d'une déclaration de revenus inexacte et entraîner de graves conséquences en vertu du droit commercial et de la réglementation fiscale pour l'entreprise et les employés responsables.

EXEMPLE

Vous organisez un séminaire avec des participants externes, et vous recevez des données personnelles pertinentes à l'événement. Un collègue vous demande de lui fournir les adresses afin d'envoyer aux participants des communications commerciales à propos de nos produits et services.

i Vous ne pouvez pas transmettre ces données avant d'avoir l'autorisation de votre organisation responsable de la protection des données. À titre de principe général, les données ne peuvent être traitées que pour les fins pour lesquelles elles ont été collectées.

NOUS ASSURONS LA SÉCURITÉ DE NOS SYSTÈMES DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

PRINCIPES D'ENTREPRISE

Nous respectons la sécurité relative aux technologies de l'information et nous nous conformons à toutes les réglementations applicables.

Les réglementations relatives à la sécurité des informations fournissent des directives pour tous les employés.

MA CONTRIBUTION

Je prends connaissance des politiques de sécurité relatives aux technologies de l'information et je respecte les règles qui y figurent.

Dans le cadre de la chaîne de la sécurité informationnelle, je joue un rôle actif en étant vigilant en tout temps et en m'assurant que mes compétences en matière de sécurité informatique sont à jour.

EXEMPLE

Un fournisseur vous suggère d'utiliser une application de réunion virtuelle pour une rencontre. Toutefois, l'application n'est pas installée sur votre ordinateur d'entreprise et n'est pas disponible dans les ressources offertes en téléchargement par votre service informatique.

i Dans un tel cas, vous devez demander à votre service des technologies de l'information une solution de rechange pour la rencontre virtuelle. Vous ne pouvez pas télécharger un logiciel qui n'est pas autorisé, ni tenter d'installer par vous-même le logiciel.

NOUS NOUS ENGAGEONS FIÈREMENT À FOURNIR DES PRODUITS ET SERVICES SÉCURITAIRES, RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ET DE HAUTE QUALITÉ

PRINCIPES D'ENTREPRISE

De nombreuses personnes exploitent nos produits et services sur une base quotidienne. Nous accordons une très grande priorité à la conformité et à la sécurité de nos produits. Nous nous engageons à prévenir les risques pour la santé, la sécurité, l'environnement et les biens de nos clients et des tierces parties qui utilisent nos produits.

De la sorte, nous développons nos produits de manière à respecter toutes les réglementations applicables. Une fois sur le marché, l'utilisation réelle de nos produits est surveillée de manière à ce que des mesures appropriées soient appliquées rapidement en cas d'éventuelles disparités. Nous n'acceptons aucun compromis sur la question.

MA CONTRIBUTION

Je respecte scrupuleusement toutes les dispositions pertinentes dans mon travail au quotidien. J'établis des objectifs réalistes. Si des objectifs sont conflictuels, la conformité de nos produits a toujours la priorité, peu importe les contraintes de temps et de coût.

C'est pourquoi j'accepte les processus définis et que je suis déterminé à toujours les améliorer. Je collabore avec mes collègues pour déterminer les lacunes à combler des processus et de respecter toutes les obligations contraignantes. Je communique avec mon gestionnaire, l'équipe de sécurité des produits ou l'équipe de conformité de produit si j'ai des questions ou des préoccupations à propos de la conformité d'un produit.

EXEMPLE

Un client communique avec vous pour signaler un problème technique à propos d'un produit. Vous avez un doute sur le fait que le problème pourrait être causé par une erreur opérationnelle du côté du client, mais vous n'arrivez pas à établir avec certitude qu'il ne s'agit pas d'une défectuosité de fabrication ou de construction.

i Suivez les processus qui s'appliquent pour clarifier le problème et le signaler immédiatement aux services concernés, sans oublier l'équipe de conformité du produit.



NOUS AVONS NOTRE PART DE RESPONSABILITÉ ENVERS L'ENVIRONNEMENT

PRINCIPES D'ENTREPRISE

En tant qu'entreprise commerciale d'envergure mondiale, nous avons la responsabilité que nos produits, nos services et nos installations respectent les principes d'écologisme et de durabilité. Notre entreprise souhaite être un fournisseur pour la mobilité durable et être un modèle de rôle pour la protection de l'environnement. Nous adoptons des technologies évoluées et efficaces pour réduire notre empreinte écologique. Celles-ci sont mises en œuvre tout au long du cycle de vie de nos produits.

Dès les premières étapes du développement et de la production, nous tentons de gérer les ressources naturelles soigneusement et de réduire de façon constante les répercussions environnementales de nos activités. Nous nous conformons aux lois et aux réglementations sur la protection de l'environnement. Nous nous engageons vis-à-vis de la décarbonisation de toute notre chaîne de valeur et de toutes nos activités pertinentes. Nous souhaitons éviter la contamination néfaste des sols, la pollution de l'eau ou de l'air, les émissions de bruits nuisibles et la consommation d'eau excessive. Nous travaillons à créer et à mettre en œuvre des systèmes de gestion environnementale efficaces.

En outre, nous nous efforçons de constamment réévaluer la compatibilité environnementale de nos produits et de nos processus de fabrication afin de les optimiser au besoin. Nous nous comportons à titre de citoyen responsable de la société et pour ce faire, nous engageons auprès des gouvernements locaux et étatiques. Nous souhaitons établir un dialogue avec les instances concernées à propos des concepts de mobilité et le développement d'une écologie de durabilité.

MA CONTRIBUTION

Je suis conscient de la protection de l'environnement dans mon travail et j'utilise les ressources et les sources d'énergie de manière économique et efficace. Je m'assure que mes activités ont les répercussions les plus faibles possibles sur l'environnement et à ce qu'elles soient conformes avec toutes les lois et toutes les réglementations applicables sur la protection de l'environnement. J'attire l'attention sur les actions et les conditions non conformes ou non sécuritaires.

PRINCIPES DIRECTEURS SUR L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE (IA) DE CONFIANCE

PRINCIPE D'ENTREPRISE

Le modèle d'affaires d'International évolue vers des modèles d'affaires complémentaires dans les domaines de la recharge, des solutions numériques et autonomes. L'intelligence artificielle (IA) peut soutenir le développement, la production et la vente de nos produits, ainsi que les processus et flux de travail dans des domaines spécialisés et contribuer à une valeur ajoutée pour l'entreprise.

L'IA est une technologie clé, hautement complexe et dynamique. Son utilisation offre de grandes opportunités, mais présente également des risques. Avec nos valeurs d'entreprise de responsabilité et de respect, International s'engage à adopter une approche responsable de l'IA.

Notre compréhension de l'IA

Nous comprenons l'IA comme une discipline de recherche et de développement de systèmes d'IA, où un système d'IA est un système basé sur une machine conçu pour fonctionner avec divers niveaux d'autonomie et qui peut présenter une adaptabilité après déploiement et qui, pour des objectifs explicites ou implicites, infère, à partir des données qu'il reçoit, comment générer des résultats tels que des prédictions, du contenu, des recommandations ou des décisions pouvant influencer des environnements physiques ou virtuels.

MA CONTRIBUTION

Principes directeurs d'International pour une IA de confiance International a adopté trois principes directeurs pour une IA de confiance. Ils offrent un soutien aux employés d'International lors de l'acquisition, du développement, de la fourniture et de l'application de l'IA, dans chaque cas en conformité avec nos politiques et procédures existantes.

Principe directeur 1 – Respect

Nous respectons les droits personnels et d'autodétermination de nos utilisateurs, clients et partenaires commerciaux, employés et autres parties prenantes. La sauvegarde de ces droits est une priorité absolue lors de la décision d'utiliser l'IA. Lors de l'utilisation de l'IA, nous nous efforçons au mieux de nos capacités que le résultat ne soit pas discriminatoire ou biaisé de quelque manière que ce soit. Nous respectons le travail humain avec une introduction prudente et complémentaire des systèmes d'IA. Notre objectif est d'aligner les systèmes d'IA que nous utilisons avec nos valeurs de diversité et d'équité et de soutenir notre engagement envers la durabilité, la société et l'environnement.

Principe directeur 2 – Sécurité

Nous permettons à nos utilisateurs, clients et partenaires commerciaux et employés d'utiliser les systèmes d'IA en toute sécurité grâce à la robustesse technique et à l'identification et la gestion des risques potentiels. Comme tous nos produits et services, les systèmes d'IA sont soumis à des considérations légales et de qualité d'entreprise, de durabilité, de cybersécurité et de protection des données, entre autres. Nous permettons une supervision humaine et une responsabilité.

Principe directeur 3 – Transparence

Nous créons de la transparence sur l'endroit, le but et la manière dont l'IA est utilisée dans nos produits, services, processus commerciaux et flux de travail. De cette manière, nous abordons les questions et préoccupations ouvertement et construisons la confiance.

Voie à suivre

Nous observons les développements politiques, juridiques et sociaux dans le contexte de l'IA et ajusterons nos principes si nécessaire.

EXEMPLE

Imaginez que vous travaillez sur un projet impliquant la mise en œuvre d'un système d'IA pour le service client. Vous remarquez que le système d'IA a tendance à fournir des réponses biaisées en fonction de certaines caractéristiques démographiques des clients.

Conformément au principe d'entreprise de respect, vous signalez vos observations à votre gestionnaire ou au département approprié responsable du système d'IA. Vous fournissez des exemples détaillés et toutes les données pertinentes pour étayer vos observations.

NOUS OFFRONS DU SOUTIEN POUR VOUS AIDER À COMPRENDRE ET À METTRE EN PRATIQUE LE CODE DE CONDUITE

Votre premier point de contact pour toute question ou interrogation concernant le code de conduite est votre gestionnaire.

En outre, le service de conformité de l'entreprise est là pour aider les employés par l'entremise du Centre d'aide en matière de conformité à l'adresse [ComplianceAdvice.International.com](https://www.complianceadviceinternational.com). Vous pouvez également envoyer un courriel à l'adresse ComplianceAdvice@International.com ou téléphoner au 1-331-332-2500.

Il y a également d'autres personnes-ressources pour vous aider, comme le service des personnes et de la culture, le service juridique et le personnel de sécurité d'entreprise.



Notre code de conduite constitue le cadre contractuel pour agir avec intégrité et conformément aux règles établies par International. À titre d'employé de International, vous avez la responsabilité de respecter les principes de notre code de conduite et d'éviter les mauvais agissements, sans porter atteinte à International, ses employés ou ses tierces parties. Les violations potentielles des lois et des politiques de International, notamment son code de conduite, seront étudiées de manière équitable et rapide, avec le plus haut niveau de confidentialité. En fonction du niveau de gravité de l'infraction, cela peut mener à des mesures disciplinaires, ou encore à des poursuites civiles ou criminelles pour les employés concernés. Les preuves de mauvais agissements peuvent aussi avoir une incidence sur la rémunération. C'est pourquoi il est nécessaire de discuter avec votre gestionnaire ou de demander des conseils à des experts immédiatement si vous avez des questions ou des préoccupations ou si vous avez des soupçons de violation des règlements internes ou externes. Il est nécessaire de fournir toutes les informations concernant les violations au moyen des canaux de dénonciation, comme le Bureau des enquêtes de International. Sinon, vous devez au moins informer les entités suivantes : votre gestionnaire immédiat, le Bureau de conformité ou le centre d'aide sur la conformité.

De plus, nous pouvons soumettre un signalement des violations potentielles de règlements à partir du système de dénonciation de International. Vous pouvez indiquer votre nom ou pouvez choisir de faire un signalement anonyme. Nous sommes conscients que le système de dénonciation de International a la responsabilité d'enquêter sur les signalements des violations potentielles de règlements. Les violations des règlements incluent toutes les violations intentionnelles ou dues à une négligence des lois, des règlements et des politiques applicables (notamment les violations du code de conduite) commises par des employés et qui sont liées ou basées sur le fait que la personne est employée de International. Les gestionnaires ont la fonction spéciale d'agir à titre de modèle de rôle. Les décisions qu'ils rendent pour l'entreprise doivent toujours être prises en fonction de nos valeurs et de nos réglementations. Cela comprend le signalement de tout doute raisonnable de violation grave des règlements.

L'objectif du système de dénonciation est de protéger notre entreprise, le dénonciateur et toutes les personnes qui contribuent à une enquête et qui permettent de mettre fin aux mauvais agissements. Les représailles envers ces personnes sont en tant que telles une violation grave.

Par la même occasion, le système de dénonciation protège les intérêts des personnes impliquées dans le déroulement des enquêtes, et ce, de manière juste et impartiale. Le système de dénonciation repose sur un procédé unifié, confidentiel et professionnel pour les signalements. Les mauvaises utilisations du système de dénonciation ne seront pas tolérées, et des mesures disciplinaires pourront s'en suivre.

Les violations potentielles du code de conduite de la part des fournisseurs et des partenaires commerciaux, y compris les comportements occasionnant des risques sérieux, les violations des droits de la personne et les violations environnementales, directement ou indirectement, peuvent également être signalées au Bureau des enquêtes de International.

IL EST POSSIBLE D'ACCÉDER AU SYSTÈME DE DÉNONCIATION À PARTIR DES CANAUX SUIVANTS :

Ligne téléphonique pour les questions éthiques et sur la conformité disponible en tout temps

La ligne téléphonique est disponible à toute heure du jour et en plusieurs langues. Il s'agit d'un service de tiers facilitant les signalements de dénonciation, de manière anonyme, si souhaité.

- (877) 734-2548 ou (1-877-7-DIAL-IT)
- navistar.ethicspoint.com

Voici la liste des numéros de téléphone en fonction des pays :

- Mexique : 800-681-1826
- Argentine : 0800-345-3112
- Chili : 800914421
- Chine : 4001209365
- Colombie : 01-800-519-0896
- Inde : 000-800-0501-374

Bureau des enquêtes de International
InvestigationTeam@International.com

Ligne téléphonique de dénonciation de TRATON disponible en tout temps

Vous pouvez effectuer un signalement en tout temps en vous connectant au portail SpeakUp!

à partir d'un ordinateur relié à Internet au moyen de l'adresse suivante :

bkms-system.net/TRATON

Bureau des enquêtes de TRATON
Investigation-Office@TRATON.com

Pour de plus amples informations à propos du système de dénonciation de International et des canaux associés, visitez notre site Web et les sections « About Us » (À propos de nous) et « Governance ».
[Canal de dénonciation des signalements.](#)

SI À TOUT MOMENT JE NE SUIS PAS CERTAIN SI MON COMPORTEMENT EST CONFORME AUX PRINCIPES ÉNONCÉS DANS NOTRE CODE DE CONDUITE, JE DOIS ME POSER LES QUESTIONS SUIVANTES :

1. Ai-je pris en compte tous les éléments pertinents et les ai-je évalués adéquatement? (Test de contenu)
2. Est-ce que j'ai des doutes sur le fait que ma décision est conforme aux exigences juridiques et à celles de l'entreprise? (Test de légalité)
3. Est-ce que je maintiendrais ma décision si elle était révélée? (Test de supervision)
4. Est-ce que j'accepte que des décisions similaires soient rendues de la même manière partout dans toute l'entreprise? (Test d'universalité)
5. Est-ce que ma décision semble toujours valide si l'entreprise doit la justifier au public? (Test du public)
6. Est-ce que j'accepterais ma propre décision si c'était de moi qu'il est question? Test d'implication
7. Qu'est-ce que ma famille penserait de ma décision? (Deuxième opinion)

Si ma réponse aux questions 1 à 6 est « oui » et que ma réponse à la question 7 est positive, mon comportement est fort probablement conforme à nos principes. Si des questions demeurent sans réponse ou si j'ai des inquiétudes, je dois en faire part à l'une des personnes-ressources du présent chapitre.

